

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère

Direction de Relations avec les Collectivités
Conseil et Contrôle Budgétaires

Grenoble, le - 3 JAN. 2019

A l'attention de

- Monsieur le président de la métropole
- Mesdames et Messieurs les présidents des communautés agglomération et communautés de communes
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics
- Mesdames et Messieurs les maires

Objet : Campagne budgétaire 2019
PJ : 6

À l'issue de la dernière campagne budgétaire, un certain nombre d'anomalies a été constaté par mes services en charge du contrôle budgétaire.

A l'approche de la campagne 2019, il m'a semblé utile d'appeler votre attention sur différents points de réglementation, ainsi que sur les principes et règles de transmissions des documents budgétaires pour faciliter les envois à venir.

A cette fin, vous trouverez ci-joint des fiches pratiques rappelant les procédures utiles:

- Fiche 1 : Le calendrier budgétaire
- Fiche 2 : Les principes budgétaires à respecter
- Fiche 3 : Présentation et conformité des documents budgétaires ainsi que des délibérations afférentes
- Fiche 4 : La transmission des documents budgétaires et des délibérations
- Fiche 5 : Le débat d'orientation budgétaire (DOB)
- Fiche 6 : L'affectation des résultats

Je souhaite, à travers ces fiches, que l'ensemble des informations vous permette de mieux appréhender les modalités de renseignement et de transmission des actes budgétaires, dans le cadre des campagnes à venir.

Mes services (bureau du conseil et du contrôle budgétaire) se tiennent naturellement à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions et conseils nécessaires.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général



Philippe PORTAL